

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

MERCI AUX COMITES ET AUX LIGUES DE DIFFUSER DES QUE POSSIBLE CE TEXTE AUX CLUBS DE LEUR COMPETENCE

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires pose question à nombre de clubs de judo de notre fédération sur leurs possibilités d'intervenir dans les activités envisagées par les municipalités et sur le risque d'empiètement sur les horaires de cours de leur club et de concurrence avec ses activités judo.

Environ 4 000 communes (sur 36 000) sont concernées cette année et 23% des enfants des écoles.

Selon la présidente du comité de suivi de cette réforme, rectrice de l'Académie de Lyon, ces communes, qui reviendront à la semaine de 4,5 jours (leur très grande majorité ayant opté pour le mercredi matin plutôt que pour le samedi matin) ont choisi deux types d'emploi du temps :

- 1) Soit un allègement uniforme de chaque journée de classe du lundi au vendredi ;
- 2) Soit un raccourcissement concentré sur une à deux demi-journées par semaine.
*exemple : à Paris des ateliers (7 500 pour 137 200 écoliers de 662 écoles publiques) seront proposés aux écoliers les mardis et vendredis de 15h à 16h30

La position fédérale est de proposer 6 à 8 semaines d'initiation pour les écoliers au rythme d'une séance hebdomadaire, assurées par le professeur du club et dans le dojo du club, si possible. Ce projet est facilité dans le cas du deuxième type d'emploi du temps. L'allègement uniforme type 1 : activités répartis sur chaque jour de la semaine laisse peu de temps à un déplacement des élèves, il faut alors envisager un tapis d'initiation dans l'école.

L'intervention du club et de son enseignant dans ces séances ne devrait débiter qu'à compter du 1er novembre afin de ne pas perturber la vie et le développement du club au moment de sa rentrée, temps des inscriptions et de la prise de licence de ses adhérents. Nous vous rappelons l'importance de cette période étant donné que 40% de nos licenciés sont renouvelés chaque année, et principalement chez les jeunes d'âge scolaire. Il faut donc que nous nous donnions les moyens d'assurer, prioritairement, ce renouvellement, en début de saison sportive tout particulièrement.

Enfin, chaque municipalité a son projet et son programme avec ses spécificités qui font que tout projet de club dans ce cadre est affaire de négociation particulière.

Nous vous remercions de nous faire part (sgeneral@ffjudo.com) de vos actions dans ce cadre et des problèmes rencontrés, afin que nous puissions préparer en amont la rentrée de septembre 2014 qui verra la généralisation de cette réforme sur l'ensemble du territoire.